



FARD ORAN

FEMMES ALGÉRIENNES REVENDIQUANT LEURS DROITS

Nom de l'association (association) en charge du centre d'écoute :
Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits – FARD – Oran Algérie

Adresse : 13 Ter Rue MONGE, Miramar, Oran, Algérie.

Tél : 00 213 (0) 41 39 65 71

Mobile : 00 213 (0) 772 264 161 / **E-mail :** fard31034@yahoo.fr

Site Interne : www.fard-dz.org et www.genre-dz.org

Date de création : 08 mars 1995

Nom et fonction de la responsable : Zohra BELGHAZALI / Présidente

Coordonnées de la responsable : Tél : 00 213 (0) 776 238 962

Principales activités de l'association :

- 1- Information et sensibilisation sur les droits des femmes.
- 2- Formations.
- 3- Veille et mobilisation.
- 4- Solidarité avec les femmes en difficulté et leurs enfants.
- 5- Les échanges internationaux.

CENTRE D'ÉCOUTE :

Nom : Karima Senouci

Date de démarrage de l'activité d'écoute : Avril 2009

Nature de l'écoute : téléphonique, tête à tête, les deux

Plages horaires et jours :

- Écoute psychologique : Du Dimanche au jeudi de 10h – 13 h et de 14h – 17h
- Ecoute juridique : le jeudi de 13h à 19h et cas d'urgence RDV téléphonique

Type d'écoute : * Écoute simple * Écoute spécialisée : Psychologique et juridique

Personnes en charge de l'écoute : Nombre : 5 écoutantes

Type d'écoute effectué :

- 2 écoutes psychologiques; une écoute simple et 2 écoutes juridiques.

Qualification : 2 psychologues ; une étudiante et deux avocates.

Statut : salarié = 0

Consultantes : 2 : Une psychologue et un avocat

Bénévoles : 3 : une psychologue ; une avocate et une écoutante,

Charge horaire : 3 heures par jour et par personne en écoute psychologique soit 3X5j X4 = 60 h semaines et 6 heures par semaine d'accompagnement juridique.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOUTE DONNÉS PAR LE CENTRE :

Chaque femme qui se présente au centre est d'abord accueillie par la psychologue ou l'écoutante de permanence. Cette dernière procède à une écoute simple et adopte une démarche immédiatement si la situation nécessite une urgence, si non elle propose un RDV à la personne. Par ailleurs, et avant la date du RDV chaque écoutante présente la situation au staff du mercredi pour une démarche à suivre et qui permet également de faire le débriefing de toute l'équipe d'écoute. A la seconde rencontre, dans les situations de non urgence, il est proposé, à la personne, en croisant l'attente et le besoin, un accompagnement adapté au cas par cas :

- * Conseil juridique : une moyenne de 10 cas par mois / Avocat; un consultant et une bénévole.
- * Conseil médical : une moyenne de 2 cas par trimestre par lettre orientation – recommandation au centre socio-médical de proximité.
- * Prise en charge psychologique : une moyenne de 15 à 20 cas par mois par les écoutantes du centre.
- * Aide sociale : une moyenne de 5 cas par trimestre par accompagnement auprès de la Direction de l'Action Sociale et réseaux associatifs locaux et réseaux relationnels.